

Les Restos du Coeur au Cirque sur l'eau : Grande collecte de jouets avec France Bleu Gironde !



En partenariat avec France Bleu

Samedi 7 décembre : Devenez nos Père Noël, à l'occasion d'une grande collecte au profit des Restos du Cœur, avec le Cirque sur l'eau !

A l'approche de Noël, France Bleu Gironde et le [Cirque sur l'eau](#) organisent une **grande collecte de jouets neufs** (*), au profit des [Restos du Cœur de la Gironde](#) ! Le samedi 7 décembre, de 10H00 à 19H00, **venez retirer vos invitations à l'accueil de France Bleu Gironde**, pour la représentation du Cirque sur l'eau, qui aura lieu le vendredi 13 décembre, à 20H00, place des Quinconces à Bordeaux.

Attention ! Le jour du spectacle, vous devrez **accompagner vos invitations d'un ou plusieurs jouets neufs** (*) qui seront remis, le soir même sous le chapiteau, aux Restos du Cœur de la Gironde, qui se chargeront de les redistribuer aux enfants de familles en difficultés. Nous comptons sur votre générosité pour que cette soirée soit une réussite !

(*) Voir règlement (en bas de page)



Les besoins en cadeaux de Noël pour les enfants défavorisés nécessitent des jouets sans piles, DVD, jeux vidéos, déguisements; les jeux éducatifs et de société sont toujours très demandés, tout comme les livres ou les bandes dessinées. Ecoutez, à ce sujet, l'appel lancé à cette occasion par **Mme Gilberte Schramm**, la présidente des Restos du Cœur en Gironde, en cliquant ci-dessous :

Le Cirque sur l'eau pose son chapiteau à Bordeaux, place des Quinconces, du 5 décembre au 12 janvier : Autour d'un bassin de 60 000 litres, de fontaines aquatiques, d'une profusion de costumes, de lumières et d'effets spéciaux, retrouvez les artistes des plus grands cirques du monde pour un spectacle unique en Europe, qui vous transportera **vingt mille lieux sous les mers**, dans un monde de rêve, de magie et de rire. Laissez-vous embarquer pour un fabuleux voyage à travers les océans !

Règlement de l'opération intitulée : « Du cirque pour un jouet ».

Article 1 : Organisation

France Bleu Gironde, radio locale du groupe Radio France dont le siège est situé au 91 rue Nuyens, 33072 Bordeaux Cedex, organise une opération conjointe avec le Cirque sur l'eau au profit des enfants des restos du cœur de la Gironde vendredi 13 décembre 2013 intitulé : « DU CIRQUE POUR UN JOUET », place des Quinconces à Bordeaux.

Cette opération est présentée sur l'antenne de France Bleu Gironde et sur www.francebleu.fr.

Article 2 : Description de l'opération

Samedi 7 décembre 2013, entre 10h et 19h, les auditeurs sont invités à retirer jusqu'à 10 invitations par personne pour assister à la représentation du Cirque sur l'eau, vendredi 13 décembre 2013, et uniquement pour la représentation du vendredi 13 décembre. Les auditeurs devront se présenter à l'accueil du cirque avec leurs invitations et un jouet neuf au profit des enfants des restos du cœur de la Gironde.

Ces jouets peuvent être en priorité : jeux éducatifs, jeux de société, livres, bandes dessinées. (à l'exclusion des peluches et des poupées). Les jouets fonctionnant avec des piles sont à limiter.

Article 3 : Principe de l'opération

1300 invitations sont à disposition des auditeurs – sous condition qu’elles soient retirées samedi 7 décembre 2013, et exclusivement à cette date, entre 10h et 19h, à l’accueil de France Bleu Gironde, 91, rue Nuyens, Bordeaux Rive droite. Les personnes ayant leurs invitations s’engagent à se présenter à l’entrée du Cirque sur l’eau, vendredi 13 décembre 2013, et uniquement à cette date, avec un cadeau pour enfants de plus de 10 ans au profit des restos du cœur de la Gironde.

France Bleu Gironde se réserve le droit de refuser les personnes qui ne respecteraient pas les termes de cette opération. France Bleu Gironde se réserve le droit de refuser l’entrée du Cirque sur l’eau aux personnes qui ne seraient pas munies de leurs invitations et leur jouet, exclusivement le vendredi 13 décembre 2013. En aucun cas, France Bleu Gironde ne pourra être tenue pour responsable si un changement de date intervient dans le cadre de l’organisation du Cirque sur l’eau.

Article 4 : Domiciliation

Le règlement de ce jeu est déposé en l’étude de Maître Jean-Claude Lidon, dont le siège social est 1, rue Alphonse de Saintonge 17 000 La Rochelle. Il sera remis à chaque participant à l’opération

Article 5 : Conditions de participations

La participation à cette opération est réservée à toute personne physique majeure âgée de plus de 18 ans au jour de retrait des invitations – samedi 7 décembre 2013 - habitant en France métropolitaine à l’exclusion du personnel ou des intervenants réguliers de France Bleu Gironde et de leur famille. Les participants sont tenus de se présenter sous leur véritable identité. Sont autorisées, 10 invitations par personne et par adresse (même nom, même adresse) lors du retrait des invitations, samedi 7 décembre 2013, de 10h à 19h00

Article 6 : Attribution des invitations

Les invitations ne sont valables que pour la représentation du vendredi 13 décembre, sous réserve qu’elles aient été retirées à France Bleu Gironde.

Article 7 : Loi

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Article 8 : Droit à l’image

Du seul fait de la participation à cette opération, les participants autorisent France Bleu Gironde à publier, dans le cadre de toute manifestation publi-promotionnelle liée à la présente opération, ainsi que le cadre d’opérations de communication, les noms, prénoms photographies des gagnants, sans que cette autorisation ne leur confère de droits supplémentaires et à aucune rémunération d’aucune sorte.

Article 9 : Acceptation du règlement

La participation à l’opération «du cirque pour un jouet» implique l’acceptation pure et simple sans aucune réserve du présent règlement.

Toute réclamation doit être faite par écrit, à l’exclusion de tout autre mode, au siège de France Bleu Gironde dans un délai de trente jours après la soirée opérationnelle du vendredi 13 décembre. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée. France Bleu Gironde ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas d’empêchement de cheminement d’appel téléphonique, de rupture de faisceau ou de saturation du standard. Il est ainsi précisé que les pré-acheminements, le téléphone et les extras ne sont pas pris en charge. Les trajets pour se rendre place des Quinconces à Bordeaux, vendredi 13 septembre 2013, et revenir à son domicile ainsi que ceux effectués à l’intérieur du chapiteau sont entièrement à la charge des participants.

Article 10 : Loi informatique et libertés

Conformément à la loi informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants peuvent s’opposer au traitement informatique de leurs coordonnées les concernant en écrivant au siège de France Bleu Gironde.

Article 11 : Modifications éventuelles

La responsabilité de France Bleu Gironde ne saurait être encourue si pour un cas de force majeure l’opération devait être écourtée, modifiée, annulée ou prorogée.

Fait à Bordeaux, le vendredi 8 novembre 2013.